



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

frais pharmaceutiques

Question écrite n° 117144

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la prise en charge du « capteur de glucose » qui a fait preuve de son efficacité auprès des grands diabétiques. Ce matériel couplé à la pompe à insuline permet une lecture en continu du taux de glucose et donc pour les diabètes très instables, une adaptation du traitement instantanée et efficace. Ces capteurs de glucose sont utilisés dans les unités hospitalières depuis l'année 2000. Si la pompe à insuline est prise en charge par la sécurité sociale depuis 2009, le capteur de glucose, élément complémentaire, n'est quant à lui toujours pas remboursé. Or le coût de son utilisation représente entre 200 et 300 euros mensuellement pour les patients. Il souhaiterait connaître l'avancée de ce dossier et lui demande donc si la prise en charge financière de ce capteur de glucose est envisagée prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Stéphane Demilly](#)

Circonscription : Somme (5^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 117144

Rubrique : Assurance maladie maternité : prestations

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 6 septembre 2011, page 9534

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)